

L'AVENIR DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LA SOUS-PREFECTURE DE LOUINGUI, DEPARTEMENT DU POOL (REPUBLIQUE DU CONGO)

Richelin Espoir BOUZIKA
Damase NGOUMA

Université Marien NGOUABI, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Brazzaville, République du Congo
richelinbouzika@gmail.com ; damasengouma@gmail.com

Résumé

Après l'échec de nombreuses politiques de développement de masses paysannes depuis l'époque coloniale jusqu'à la fin des années 60, de nouvelles organisations paysannes (OP) plus autonomes sont apparues aux différentes échelles du pays. L'étude vise à projeter à partir d'une analyse diagnostique l'avenir des OP dans la sous-préfecture de Louingui. Les données ont été recueillies à partir de la recherche documentaire et d'une enquête de terrain réalisée auprès de 100 membres actifs de 19 OP et 124 producteurs individuels, tous enquêtés dans 12 villages. Les principaux résultats montrent que le profil démographique des leaders et membres actifs est dominé par la présence d'adultes de plus de 40 ans (67%), mariés ou vivant en union libre (51%). Ils sont presque tous alphabétisés (95%) et les femmes sont légèrement majoritaires (52% contre 48% d'hommes). Les OP de la sous-préfecture de Louingui comportent des forces, avec une influence positive sur les producteurs individuels de la zone étudiée dont 65% de ceux enquêtés désirent y adhérer. Mais ces organisations présentent aussi des faiblesses et font face à des menaces. Ceci pousse à se questionner quant à leur avenir. Toutefois, il existe plusieurs opportunités au niveau national, susceptibles de donner un nouvel élan aux OP de la sous-préfecture de Louingui.

Mots-clés : *avenir, organisation paysanne, agriculture, sous-préfecture de Louingui, département du Pool*

Abstract

After the failure of many peasant mass development policies from the colonial era until the end of the 1960s, new, more autonomous peasant organizations (POs) appeared at different levels of the country. The study aims to project from a diagnostic analysis the future of POs in the sub-prefecture of Louingui. The data was collected from documentary research and a field survey carried out among 100 active members of 19 POs and 124 individual producers, all surveyed in 12 villages. The main results show that the demographic profile of leaders and active members is dominated by the presence of adults over 40 years old (67%), married or living in a common-law union (51%). They are almost all literate (95%) and women are slightly in the majority (52% against 48% of men). POs in the sub-prefecture of Louingui have strengths, with a positive influence on individual producers in the area studied, of which 65% of those surveyed want to join. But these organizations also have weaknesses and face threats. This raises

questions about their future. However, there are several opportunities at the national level, likely to give new impetus to FOs in the sub-prefecture of Louingui.

Keywords: *future, peasant organization, agriculture, Louingui sub-prefecture, Pool department*

Introduction

Les années 1990 sont marquées dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne par un phénomène remarquable dans le monde rural : l'apparition de nouvelles formes institutions ou organisations paysannes, notamment les coopératives, les groupements d'intérêt économique, les unions paysannes, les réseaux et fédérations (Pesche, 2005 : 2 ; Prod'homme, 1995 : 8). Au Congo, ce phénomène date des années 86, à la faveur des programmes d'ajustement structurel, de la cessation des troubles socio-politiques, de l'avènement de l'ère démocratique, de la migration de retour dans les campagnes et de l'intervention des institutions d'appui dans la sphère agricole (Bouzika, 2022 : 78-85 ; Imbou-Ngalamou, 2015 : 99-130). Dans un contexte marqué par l'accroissement des besoins alimentaires dans les villes (Mizhaire et *al.*, 2019 : 207 ; Mengho, 1999 : 233), du fait de l'augmentation de leurs populations et de la persistance de l'exode rural depuis la fin des années 1960, il est important de réfléchir sur l'avenir des organisations paysannes (OP), particulièrement actives dans les campagnes du sud du pays. Cette thématique a jusqu'alors fait l'objet de peu d'études approfondies.

Les considérations susmentionnées justifient la présente étude qui tente de répondre à la question concernant l'avenir des OP, à travers une analyse diagnostique des organisations paysannes évoluant dans la sous-préfecture de Louingui. L'étude se base sur les principales questions de recherche suivantes : quelles sont les forces et faiblesses des organisations paysannes de Louingui ? Quelles sont les menaces et les opportunités susceptibles d'influencer l'avenir de ces organisations paysannes ? Pour répondre à ces interrogations, l'étude met l'accent sur l'analyse du fonctionnement des organisations paysannes, du profil socio-démographique des leaders et membres, de l'action des acteurs locaux, de la situation politique du département et des modes d'intervention des partenaires au développement.

1. Localisation de la zone d'étude

S'étendant sur une superficie d'environ 678 km², la sous-préfecture de Louingui est située dans la partie méridionale du département du Pool. Distante de Brazzaville de 103 km, elle se localise à 4°21'22" sud de latitude et 14°40'09" est de longitude. Elle est limitée au nord, par la ville de Kinkala, au sud par le district de Boko, à l'ouest par celui de Loumo, à l'est par celui de Mbanza-Ndounga et au nord-ouest par la ville de Mindouli et la République Démocratique du Congo (figure n° 1). La sous-préfecture de Louingui constitue une zone aux potentialités physiques indéniables (climat, sols, hydrographie, etc.) où l'on note un dynamisme remarqué des acteurs locaux portés vers des regroupements en organisations de producteurs agricoles. Ceci confère à cette zone une place de choix dans le ravitaillement en vivriers agricoles de la ville de Brazzaville.

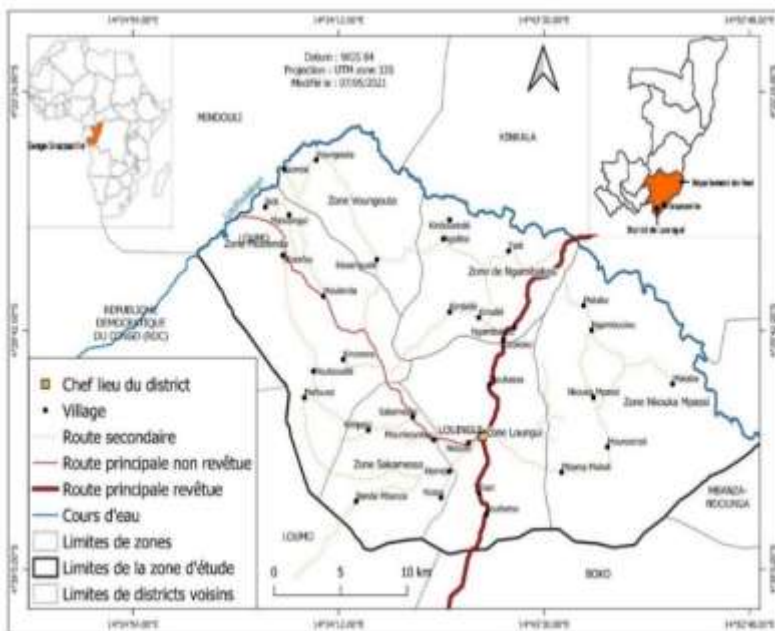


Figure n° 1 : Localisation de la sous-préfecture de Louingui (République du Congo)

Source : IGN (Réalisé par : R. E. Bouzika, 2022)

2. Matériel et méthodes

La collecte de données utilisées dans cette étude s'est faite en deux phases : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La première phase a permis de consulter plusieurs documents ayant trait à notre thème d'étude, dans les bibliothèques de différents établissements universitaires, les centres de documentation et les archives du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage.

L'enquête de terrain a nécessité l'utilisation de différents matériels, notamment : un appareil photo numérique, une carte administrative de la zone d'étude réalisée par l'Institut géographique national (IGN) et un téléphone intelligent faisant office d'enregistreur. Elle s'est basée sur la réalisation des observations directes sur le terrain et l'enquête à l'aide de guides d'entretien et de questionnaires d'enquête. Les entretiens ont été réalisés avec les personnes ressources, en particulier : le chef de secteur agricole de Louingui, le président de l'Union des Paysans de Louingui, le président du Comité de Développement Local, les leaders des OP. L'enquête par questionnaire a été menée auprès de 100 actifs agricoles membres de 19 organisations paysannes sur les 65 que compte la sous-préfecture (selon le fichier provisoire des organisations paysannes du secteur agricole de Louingui de l'année 2021) et de 124 producteurs individuels. Les 19 organisations paysannes, enquêtées dans 12 villages de la zone d'étude, ont été retenues sur la base de leur durée d'existence, leur niveau de structuration et leur dynamisme dans la zone d'étude. L'échantillon des actifs agricoles, déterminé par la méthode de choix raisonné, représente 19% du nombre total des membres dénombrés par le secteur agricole qui s'élève à 525.

Tableau n° 1 : Répartition des acteurs enquêtés par village

| Zones | Villages | Membres des OP | | Producteurs individuels | |
|------------|-----------------|----------------|----|-------------------------|----|
| | | Effectif | % | Effectif | % |
| Ngamibakou | Ngoliba | 9 | 9 | 8 | 6 |
| | Kimbélé | 6 | 6 | 12 | 10 |
| | Loukoko | 10 | 10 | 12 | 10 |
| | Kinsélé | 6 | 6 | 8 | 6 |
| Louingui | Louingui centre | 15 | 15 | 12 | 10 |

| | | | | | |
|------------------|-----------|------------|------------|-----|-----|
| | Nsouini | 6 | 6 | 12 | 10 |
| | Kiazi | 10 | 10 | 12 | 10 |
| Sakamesso | Sakamesso | 11 | 11 | 12 | 10 |
| | Kiyinda | 10 | 10 | 12 | 10 |
| | Nzaza | 6 | 6 | 10 | 8 |
| Moulenda | Kinzénza | 6 | 6 | 8 | 6 |
| Nkouka Mpassi | Mataka | 5 | 5 | 6 | 4 |
| Total | 12 | 100 | 100 | 124 | 100 |

Source : Enquête de terrain, 2021

L'enquête de terrain a permis de collecter à la fois des données quantitatives et des données qualitatives, en rapport avec les principales variables suivantes : le profil socio-démographique, l'origine géographique, le dynamisme des leaders et des membres des organisations paysannes, le fonctionnement des organes des organisations paysannes et les domaines d'intervention organisations paysannes.

3. Résultats et discussion

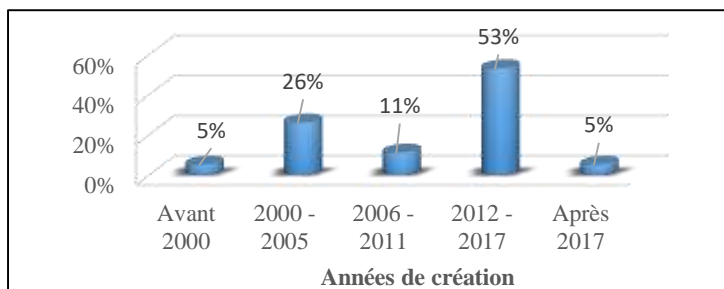
3.1. Les caractéristiques des organisations paysannes actuelles

Les nouvelles organisations paysannes créées au cours des deux dernières décennies présentent des caractéristiques diverses tant du point de vue de leur typologie, leur niveau de structuration, que de leur fonctionnement.

3.1.1. Des organisations paysannes de création récente

Majorité des organisations paysannes enquêtées (95%) a été créée après les années 2000, une large part (53%) dans la période 2012-2017 (figure n°2).

Figure n° 2 : Années de création des organisations paysannes enquêtées



Source : Enquête de terrain, 2021

Deux facteurs majeurs ont contribué à la naissance effective de ces organisations à Louingui : la fin des troubles socio-politiques des années 90 et l'intervention des institutions d'appui (Asudh, FAO, PNUD, Caritas, etc.) aux paysans sinistrés. Ainsi, la stabilité politique constatée au début des années 2000 et les aides matérielles et financières accordées principalement aux paysans regroupés en associations ont contribué au processus de création des organisations paysannes dans la sous-préfecture de Louingui.

3.1.2. Les organes constitutifs des organisations paysannes

Créées sous la base de la loi du 1^{er} juillet 1901, les organisations paysannes de la sous-préfecture de Louingui sont principalement le Comité de Développement Local, l'Union des Paysans de Louingui (ULP) et l'Union des Producteurs de la Grenadille. Ces organisations comportent les différents organes suivants : une assemblée générale, un comité de gestion, un conseil d'administration (uniquement pour les coopératives), un comité ou conseil de surveillance ou une commission de contrôle et vérification (pour les associations). Au sein des organisations paysannes, le fonctionnement des organes n'est assuré que par un président, un secrétaire, un trésorier, un commissaire de vente et d'achat et un commissaire chargé du contrôle et de la vérification.

Les différents membres de ces organes sont élus par les adhérents en assemblée générale, pour un mandat de 2 ans renouvelable une fois. Mais, étant nées pour la plupart sur une base familiale ou amicale, ces organisations paysannes n'appliquent pas les règles démocratiques qui les conditionnent. Les leaders, souvent chefs de famille ou fondateurs,

n'observent nullement le principe du respect du nombre de mandats, comme établi dans les textes juridiques. Ainsi, il se pose un problème de renouvellement des dirigeants, ce qui freine l'évolution de certaines organisations paysannes.

3.1.3. Des organisations paysannes en peine de respecter leurs bases de fonctionnement

Le fonctionnement des organisations paysannes de la sous-préfecture de Louinguï dépend en grande partie du versement des droits d'adhésion par les nouveaux adhérents et des cotisations statutaires de l'ensemble des membres. Ces deux entrées financières constituent la principale source de financement des activités de ces organisations. Les sommes obtenues leur permettent entre autres d'acquérir du matériel, de payer la main-d'œuvre et de diversifier leurs activités. Toutefois, certaines organisations paysannes bénéficient de certains partenaires (FAO, PNUD, Initiative Développement et Fondation Niosi, Banque mondiale, etc.) un appui financier et matériel dans le cadre de la mise œuvre des programmes ou projets de développement rural. Sur l'ensemble des organisations paysannes enquêtées, 58% ont bénéficié de cet appui. En parallèle, l'accès aux crédits reste encore un problème majeur pour la plupart des organisations paysannes, malgré leur forte capacité d'épargne.

En outre, le fonctionnement des organisations paysannes de la sous-préfecture de Louinguï est caractérisé par le non-respect des textes juridiques (statut et règlement intérieur), des conditions d'adhésion des membres, et des insuffisances concernant la gestion et la mobilisation des ressources tant humaines, matérielles que financières. Sur le plan juridique par exemple, il existe des textes fixant notamment les conditions d'adhésion des membres et les modalités de fonctionnement propres à chaque forme d'organisation. Cependant, sur le terrain on constate une confusion générale, car les organisations enquêtées fonctionnent toutes avec les mêmes types d'organes constitutifs, n'observent pas totalement les conditions d'adhésion des membres définies dans leurs statuts et règlements intérieurs, et poursuivent souvent des objectifs autres que ceux indiqués dans leurs textes fondateurs.

Il convient de noter que dans l'ensemble, les organisations paysannes enquêtées ne disposent pas de moyens financiers conséquents et connaissent des difficultés pour une gestion rationnelle de leurs finances.

Un nombre important d'entre elles dépend des aides financières et matérielles des partenaires au développement.

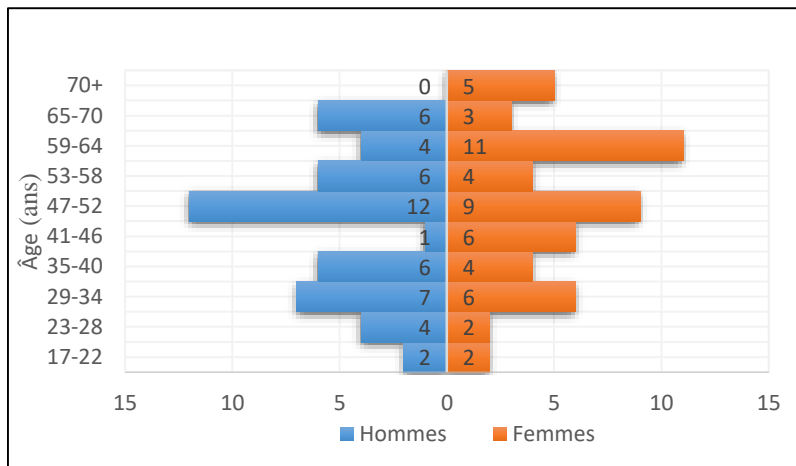
3.2. Le profil socio-démographique des leaders et membres des organisations paysannes

L'enquête de terrain a montré que les leaders et membres des organisations paysannes présentent des caractéristiques particulières.

3.2.1. Une pyramide des âges dominée par les adultes de plus de 40 ans

L'analyse du profil démographique des producteurs membres des organisations paysannes a montré que des renseignements intéressantes (figure n° 3).

Figure n° 3 : Pyramide des âges des leaders et des membres des organisations paysannes



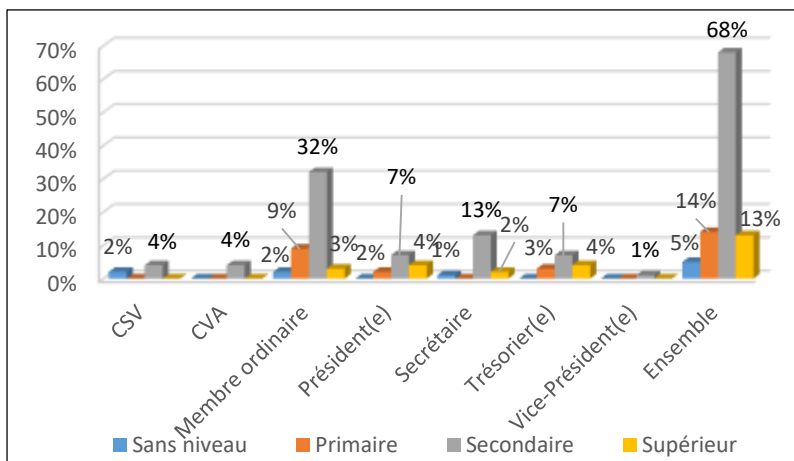
Source : Enquête de terrain, 2021

La pyramide des âges des actifs agricoles enquêtés est dominée par les adultes de plus de 40 ans (67% du total). La tranche d'âge la plus représentée est celle de 47 à 52 ans chez les hommes, et 59 à 64 ans chez les femmes. De plus, la part des femmes est légèrement plus importante que celle des hommes, soit 52% contre 48%. Par ailleurs, la part des actifs agricoles dont l'âge varie entre 22 et 40 ans est de 19% chez les hommes, contre 14% chez les femmes. On constate ainsi que la population des organisations paysannes est presque vieillissante dans l'ensemble.

3.2.2. Des leaders et des membres des organisations paysannes en majorité alphabétisés

L'étude a donné des informations intéressantes concernant le niveau d'étude des leaders et membres des organisations paysannes de la sous-préfecture de Louingui (figure n° 4).

Figure n°4 : Niveau d'instruction des leaders et des membres des organisations paysannes



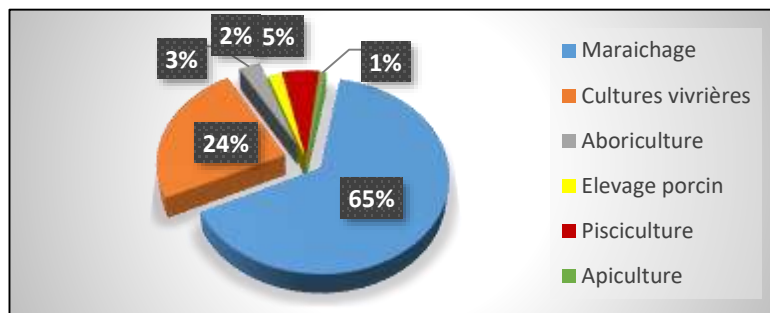
Source : Enquête de terrain, 2021

L'analyse de la figure n°4 montre une part plus importante des leaders et des membres alphabétisés (95%) par rapport à ceux qui ne le sont pas (5%). La majorité des personnes alphabétisés (68%) a atteint le niveau du cycle secondaire. Il s'agit pour l'essentiel des membres ordinaires (32%), alors que les leaders (président, secrétaire et trésorier) ont en général atteint le niveau du cycle supérieur.

3.2.2. Des leaders et membres exerçant pour la plupart l'agriculture maraîchère

L'étude a montré part écrasante des maraichers parmi les leaders et membres des OP (figure n° 5).

Figure n° 5 : Activités principales des leaders et des membres des OP



Source : Enquête de terrain, 2021

Il ressort de la figure n° 5 que plus de la moitié des producteurs des organisations paysannes (65%) de la population totale se sont principalement spécialisés dans le domaine du maraîchage, et le reste dans les cultures vivrières (24%). Ainsi, le maraîchage est la filière la plus importante du secteur agricole dans la zone d'étude. L'importance de cette activité s'explique par le cycle court des différentes cultures pratiquées par les paysans. Les cultures principales sont celles de la famille des solanacées (poivron, tomate, aubergine et piment) qui, du fait de la durée relativement courte de leur maturation, permettent aux organisations de producteurs d'obtenir des revenus conséquents dans un laps de temps.

3.3. Quel avenir pour les organisations paysannes de la sous-préfecture de Louingui ?

Le contexte socio-politique et économique national et l'action des organisations existantes actuellement déterminent fondamentalement l'avenir des organisations paysannes de la sous-préfecture de Louingui.

3.3.1. Un avenir menacé par les troubles socio-politiques cycliques survenant au sud du pays

Au Congo, particulièrement dans le département du Pool, les troubles socio-politiques des années 90 et du début des années 2000 avaient fait exacerber la misère du monde rural. D'autres conflits armés qui y sont survenus en 2016 ont considérablement affecté le déroulement des activités économiques des organisations paysannes. En effet, les troubles

socio-politiques cycliques que connaît le département du Pool engendrent de nombreux problèmes, le plus important étant celui de la libre circulation des personnes et des biens. Ils empêchent notamment le déplacement des paysans vers la ville, en particulier Brazzaville, pour la : vente des produits agricoles et l'achat des intrants agricoles et de l'aliment de bétail. D'après les personnes interrogées, cela a eu pour corollaire immédiat en 2016, la mévente des produits agricoles des paysans et des organisations de producteurs. À cela s'ajoute la décimation des cheptels causée par l'approvisionnement difficile en aliment de bétails.

En somme, les troubles socio-politiques cycliques auxquels est confronté le département du Pool ne permettent pas aux producteurs de bien s'organiser et d'atteindre les objectifs qu'ils s'assignent dans le cadre notamment de l'amélioration de la production agricole.

3.3.2. Une dynamique paysanne conditionnée par la mise en place des projets

À Louingui, plus les projets de développement rural sont mis en place, plus de nouvelles organisations paysannes sont créées et celles existantes redynamisées. En effet, depuis la fin des guerres civiles des années 90 et du début des années 2000, de nombreux organismes ou organisations non gouvernementales (ONG) d'appui aux producteurs se mobilisent de plus en plus pour répondre de manière urgente aux différents problèmes d'ordre structurel ou organisationnel, financier et matériel auxquels font face les organisations paysannes. Parmi les organismes ou ONG qui y sont intervenus, l'on peut citer : l'Initiative Développement et la Fondation Niosi dans le cadre d'un double projet (Programme Agriculture et Développement Local et Économie Développement Local), la Banque mondiale, le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA) et l'État congolais avec la mise en place de divers projets tels que : Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP), Projet de développement rural (PRODER) et Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC). Ces projets, exécutés entre 2011 et 2017, ont contribué de façon effective à la dynamique des organisations paysannes dans la sous-préfecture de Louingui. Aujourd'hui, l'on peut noter deux principaux effets résultant de la mise en place des projets de développement agricole : d'un côté, l'ampleur des conflits opposant les leaders aux membres des organisations paysannes ; et de l'autre côté, la dépendance accrue des organisations paysannes des appuis extérieurs.

3.3.3. Vers une diversification des activités de production

Les activités des organisations paysannes connaissent de plus en plus une tendance à la diversification. Pendant longtemps, les paysans de la zone d'étude n'ont cultivé principalement que les produits maraîchers et les cultures vivrières. Mais depuis environ deux décennies, il est à constater le développement des activités nouvelles, telles que : l'arboriculture, l'élevage (porcs et volailles) et la pisciculture. C'est ainsi qu'actuellement, plus de la moitié de ces organisations paysannes enquêtées exercent des activités économiques assez diversifiées (tableau n° 2).

Tableau n° 2 : Domaines d'activité des organisations paysannes

| Domaines d'activité | Effectif | Pourcentage |
|---|-----------------|--------------------|
| Arboriculture | 1 | 5 |
| Arboriculture et cultures vivrières | 2 | 11 |
| Cultures vivrières | 1 | 5 |
| Élevage de porcs | 1 | 5 |
| Maraîchage | 4 | 21 |
| Maraîchage et cultures vivrières (multiplication de boutures saines de racines de manioc) | 2 | 11 |
| Maraîchage et pisciculture | 1 | 5 |
| Maraîchage associé à plusieurs autres activités | 6 | 32 |
| Cultures vivrières, élevage de volailles et pisciculture | 1 | 5 |
| Total | 19 | 100 |

Source : Enquête de terrain, 2021

Il ressort du tableau n° 2 que 64% des organisations paysannes enquêtées exercent diverses activités agricoles. Si le maraîchage est la base, celui-ci est souvent associé à diverses autres activités (arboriculture, élevage de volailles et de porcs, transformation de produits maraîchers, provenderie, etc.). Selon les paysans interrogés, l'association de la culture des plantes à l'élevage est encore récente dans la zone d'étude. Cette association a

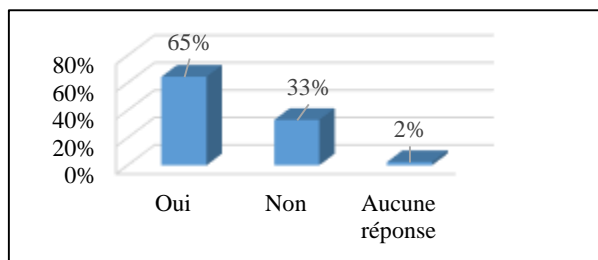
entraîné des effets significatifs concernant l'amélioration de la fertilité des sols et l'accroissement des revenus des producteurs.

Par ailleurs, la pratique de la pisciculture par les organisations de producteurs connaît un essor plus ou moins remarquable depuis la mise en place du Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) en 2013. Ce projet s'était principalement axé sur la valorisation de la filière piscicole. Ainsi, de nombreuses organisations de producteurs avaient été appuyées. D'où il est constaté l'émergence de cette filière depuis ces dernières années.

3.3.4. Influence positive des organisations paysannes sur les producteurs individuels

Les activités des organisations paysannes ont eu un impact remarquable sur les producteurs travaillant seuls. En effet, on note de plus en plus une tendance chez ces derniers à adhérer aux organisations paysannes ou à en créer (figure n° 6).

Figure n° 6 : Avis des producteurs individuels concernant leur adhésion à une organisation paysanne



Source : Enquête de terrain, 2021

L'analyse cette figure permet de constater que 65% des producteurs individuels interrogés souhaitent à l'avenir adhérer à une organisation paysanne contre 33% de ceux refusant d'en faire partie. Ce changement d'attitude observé chez plus de la moitié des producteurs individuels est lié à plusieurs raisons. Les plus importantes sont : le besoin de bénéficier d'appuis des partenaires à travers les organisations paysannes, le souci d'augmenter la production agricole et le niveau de revenus, et le désir de bénéficier des formations agricoles des ONG, organismes de développement et des services techniques étatiques. Mais à l'opposé, la mauvaise distribution des ressources dans les OP souvent source de

conflits et le manque de moyens financiers réguliers pour les cotisations destinées au financement des activités collectives et à l'assistance sociale des membres, sont les principales raisons qui poussent les 33% refuser d'adhérer aux organisations paysannes

Discussions des résultats

À l'instar d'autres districts du département du Pool, les organisations paysannes de la sous-préfecture de Louingui sont en pleine évolution depuis la fin des troubles socio-politiques des années 1990. Ce constat est le même que celui fait par Ngoubangoyi (2007 : 29) en République du Congo depuis 2002, notamment dans la partie méridionale du Congo. En parallèle, l'avenir des OP en Afrique subsaharienne en général reste une question délicate. Car, il s'agit des organisations paysannes qui présentent à la fois des forces et des faiblesses, d'une part, et ont des opportunités et font face à de nombreuses menaces, d'autre part. De nos résultats, il est à retenir de nombreuses forces des OP dont l'entraide ou la solidarité des membres, l'apparition des organisations paysannes de défenses des intérêts paysans au niveau local, la volonté de cotisation des membres pour le financement des activités collectives et le forte capacité d'épargne. De nombreux auteurs (Prod'homme, 1995, p. 49 ; Guillemou, 2007 : 257 et Aye et *al.*, 2016 : 702 -705) et Diagne et *al.* (1995 : 62) sont parvenus aux résultats similaires. Malgré les différentes forces identifiées au niveau des OP, nous avons également relevé de nombreuses faiblesses parmi lesquelles figurent le manque d'esprit coopératif, le manque d'application du cadre juridique rendant les organes fragiles, la faible capacité d'élaboration de projets et la forte dépendance des OP aux appuis extérieurs. Ces mêmes problèmes ont été mis en exergue par les travaux antérieurs (Ngoubangoyi, *op.cit.* : 29 -30 ; Imbou-Ngalamou, 2015 : 207-208). À cette faiblesse, s'ajoute le vieillissement des leaders et des membres des OP ayant pour la plupart plus de 40 ans. C'est d'ailleurs un constat que fait Mizhaire (2019 : 230) et Mahoungou et Bertou-Ofouémé (2017 : 52) dans leurs enquêtes menées auprès des maraîchers de la Coopérative des Maraîchers de Pointe-Noire (COOMAPON). Concernant les opportunités des OP, elles sont multiples. Les principales étant les projets mis en place par des ONG, l'État et les partenaires au développement (PNUD, FIDA, FAO, etc.), l'avènement de l'ère démocratique et la stabilité politique actuelle du département du Pool. Ces résultats rejoignent ceux de nombreux auteurs à l'instar de Dugué et

al. Le Coq (2012 : 15), De Janvry et *al.* (2004 : 1-4) et M. Mees (2014 : 2). Enfin, nous avons noté au cours de nos enquêtes de nombreuses menaces auxquelles les OP font déjà face ou feront face à l'avenir. La plus grande menace concerne avant tout les troubles socio-politiques cycliques du département qui freinent le développement harmonieux des OP. Par ailleurs, la récupération des OP par les politiques, notamment dans le cadre des propagandes, est un facteur qui compromet leur avenir. C'est ainsi que Ngoubangoyi (*op.cit.* : 30) déclare que « l'on craint aussi que ces OP qui veulent s'organiser pour défendre les intérêts du monde rural soient récupérées par les politiques d'autant plus qu'elles représentent déjà un poids social important ».

Conclusion

Cette étude sur l'avenir des organisations paysannes dans la sous-préfecture de Louingui a montré que celles-ci ont débuté leur montée en puissance à partir des années 1960. Aujourd'hui, cette montée est encore plus remarquable avec la naissance de nouvelles formes d'organisations de défenses des intérêts paysans. Ce qui leur permet de s'engager actuellement dans le processus de prise de décision et de faire valoir leurs intérêts auprès des autorités politiques, administratives et de leurs partenaires. Les organisations paysannes actuelles étant pour la plupart de création récente, représentent aujourd'hui les acteurs essentiels dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'atténuation de la pauvreté, d'autant plus qu'elles s'engagent déjà à améliorer la production agricole et les revenus des membres. Malgré le fait qu'elles aient de nombreuses faiblesses (manque d'esprit coopératif, forte dépendance aux appuis extérieurs et difficultés liées à l'application du cadre juridique) et qu'elles soient confrontées à de nombreuses menaces (troubles socio-politiques cycliques du département du Pool et mise en place des projets de développement rural comme générateur de conflits), leur avenir peut être prometteur si elles agissent sur la base des éléments qui constituent leur force et saisissent les opportunités qui s'offrent à elles.

Références bibliographiques

Aye Marcellin, Champagne François, Fournier Pierre et Rivard Michèle (2001), « Capital social et nouvelles formes de solidarité en

- Afrique subsaharienne : cas de la commune rurale d'Agou, Côte d'Ivoire », *Canadienne d'études du développement*, Vol. 22, n° 3, p. 698-720
- Bouzika Richelin Espoir** (2022), *Dynamiques des organisations paysannes et impact sur le secteur agricole dans la sous-préfecture de Louingui, département du Pool (République du Congo)*, Mémoire de master, Géographie, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.
- De Janvry Alain et Sadoulet Élisabeth** (2004), *Organisations Paysannes et Développement Rural au Sénégal*, Rapport soumis à la Banque mondiale, Californie, Université de Californie.
- Diagne Daouda et Pesche Denis** (1995), *Les organisations paysannes et rurales. Des acteurs du développement en Afrique subsaharienne*, Paris, Institut National de Recherche Agronomique.
- Dugué Marie-Jo, Pesche Denis et Le Coq Jean-François** (2012), *Appuyer les organisations des producteurs*, Versailles, , CTA et Presses agronomiques de Gembloux.
- Guillermou Yves** (2007), « Organisations de producteurs et dynamiques paysannes dans l'Ouest-Cameroun », *Afrique contemporaine*, n° 222, p. 251-271
- Imbou-Ngalamou Annick Judicaëlle** (2015), *Les organisations paysannes en République du Congo : émergence et signification des dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole en zones périurbaines et rurales*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse.
- Mahoungou Eveline et Berton-Ofouémé Yolande** (2017), « Disparition de la coopérative des jeunes maraîchers du Djoué sous l'effet de la pression foncière (République du Congo) » *Revue Baluki*, n° 1, p. 49-62
- Mees Marc** (2014), « La nécessité d'un mouvement paysan fort en RDC », *SOS Faim*, n° 34, p. 1-8
- Mengho Bonaventure Maurice** (1999), « Les transformations de l'agriculture vivrière le long de la RN 2 au nord de Brazzaville », *Cahiers d'outre-mer*, n° 207, p. 233-256
- Mengho Bonaventure Maurice** (2017), *Géographie du Congo*, Paris, Harmattan.
- Mizhaire Hilarion Bagel et Berton-Ofouémé Yolande** (2019), « Maraîchers et espaces maraîchers à Pointe-Noire (République du Congo) », *Revue de géographie du laboratoire Leïdi*, n° 21, p. 207-222
- Mizhaire Hilarion Bagel** (2019), « Impact socio-économique de la disparition de la coopérative des maraîchers pontenégrins

(COOMAPON) sur la vie des producteurs et l'accès aux légumes par les consommateurs à Pointe-Noire », *Revue Baluki*, Vol. 3, n° 5, p. 226-241

Ngoubangoyi Jean-Valère (2007), « Dynamiser et fédérer les OP du Congo », *Grain de Sel*, n° 38, p. 29-30

Pesche Denis (2005), « Dynamique d'organisation des ruraux en Afrique et renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques », *Séminaire de recherche sur la régulation des marchés agricoles internationaux CERI*, hal-01699150, p. 1-9

Prod'homme Jean-Pierre (1995), « Diversité des organisations paysannes rurales en Afrique noire et prémices d'un mouvement paysan », *Économie rurale*, n° 228, p. 48-53